

## Charte Science ouverte de l'Université PSL

Adoptée par les chefs d'établissements de l'Université PSL le 5 mai 2020

### Préambule

L'Université PSL entend promouvoir une recherche de haute qualité, répondant à une exigeante intégrité scientifique, dont les résultats et les données seraient le plus largement possible accessibles. Elle s'inscrit pleinement dans une science dite « ouverte » soutenant le partage des savoirs à des fins de validation et d'intégrité des pratiques scientifiques, ainsi que la valorisation et la réutilisation des données produites lors de projets de recherche.

L'Université PSL adhère pleinement à l'appel de Jussieu « pour la science ouverte et la bibliodiversité » (2017)<sup>1</sup>, au Plan national pour la Science ouverte (PNSO)<sup>2</sup> publié par le MESRI en 2018, et à la Feuille de route du CNRS publiée en novembre 2019<sup>3</sup> qui ont fixé les ambitions et les objectifs nationaux en matière d'ouverture des résultats scientifiques. Elle soutient les initiatives de ses établissements-composantes dans ce domaine et a souhaité se doter d'une charte science ouverte, afin d'assurer une large diffusion des résultats de la recherche et d'accroître sa visibilité académique.

### Axe 1 : soutenir le libreaccès des publications scientifiques

Les publications scientifiques de l'Université PSL sont déposées dans un entrepôt d'archives ouvertes, dans leur version acceptée, au plus tard 6 mois après leur publication dans les disciplines scientifiques et 12 mois dans celles des sciences humaines et sociales. Les membres de l'Université PSL s'engagent à viser 100% des publications en accès ouvert à compter de septembre 2021.

### Axe 2 : favoriser la bonne gestion des données de la recherche

L'Université PSL soutient la gestion des données de la recherche selon les principes FAIR (Findable, Accessible, Interoperable, and Reusable), ce qui implique notamment l'utilisation d'identifiants pérennes, l'utilisation de métadonnées, de formats ouverts et interopérables, ainsi que l'archivage dans une infrastructure appropriée, digne de confiance, seuls moyens de garantir une conservation et un accès pérenne. Ainsi, les projets de recherche ont systématiquement recours aux plans de gestion de données et ouvrent leurs données le plus largement possible.

---

<sup>1</sup> <https://jussieucall.org/>

<sup>2</sup> [https://cache.media.enseignementsup-recherche.gouv.fr/file/Actus/67/2/PLAN\\_NATIONAL\\_SCIENCE\\_OUVERTE\\_978672.pdf](https://cache.media.enseignementsup-recherche.gouv.fr/file/Actus/67/2/PLAN_NATIONAL_SCIENCE_OUVERTE_978672.pdf)

<sup>3</sup> [https://www.cnrs.fr/sites/default/files/press\\_info/2019-11/Plaquette\\_ScienceOuverte.pdf](https://www.cnrs.fr/sites/default/files/press_info/2019-11/Plaquette_ScienceOuverte.pdf)

## Feuille de route :

1. Adopter au plus haut niveau un document-cadre donnant les grandes lignes de la politique science ouverte de PSL ;
2. Ouvrir un portail HAL-PSL afin de donner de la visibilité à l'ensemble des publications scientifiques de l'Université ; étudier son intégration avec les autres portails HAL existants dans les établissements-composantes ;
3. Poursuivre l'implication de PSL dans le consortium ORCID et organiser une campagne de sensibilisation sur l'identité numérique des enseignants-chercheurs ;
4. Développer les actions de sensibilisation, de formation et de communication ;
5. Soutenir les initiatives nationales et internationales, comme l'appel de Jussieu et la Research Data Alliance ;
6. Mener une réflexion sur la valorisation des données de la recherche, par exemple sur un entrepôt institutionnel de données de recherche référençant de façon unique (DOI) tout ou partie des données produites et les liant à l'archive institutionnelle pour les publications.